

Construction Rights

#04 Droit intellectuel dans la construction

2014

Cher lecteur,

Comme vous allez le découvrir ci-contre, il existe un tas de raisons pertinentes pour rechercher des brevets. De telles recherches prennent toujours du temps, surtout au début, quand vous n'avez pas encore l'habitude. Mais ce petit inconvénient s'oublie vite comparé à tous les avantages qu'entraîne la démarche.

Toutes ces informations que vous récoltez sur des concurrents, des produits, des techniques ou des tendances n'ont pas de prix. Tout aussi important, une recherche effectuée à temps vous préserve de beaucoup de recherches et de démarches ultérieures et vous conforte d'un point de vue juridique. En bref, le temps que vous consacrez à votre recherche, ou le prix que vous payez pour un partenaire spécialisé dont vous engagez les services, peuvent in fine s'avérer un investissement rentable. A condition que vous mettiez tout le sérieux nécessaire dans votre démarche, parce qu'un car travail bâclé ne vous apportera rien de positif. Voilà pourquoi nous avons consacré toute cette newsletter à la recherche de brevets. Nous avons fait tout notre possible pour rassembler dans cette courte introduction les connaissances de base nécessaires et les trucs et astuces les plus pratiques. Si vous le désirez, vous trouverez des connaissances plus approfondies dans des formations spécifiques à sélectionner via le lien vers l'agenda, repris à l'arrière de cette newsletter. Vous trouverez également des informations au point de contact du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie – Service de la Propriété Intellectuelle. Et pour vous aider dans votre quête ou éventuellement pour des recherches plus ciblées, vous pouvez toujours vous adresser à la Cellule Brevets du CSTC ou à mon service. Mais il va de soi que le fait de vous charger vous-même de vos recherches reste toujours la meilleure solution, en assimilant au plus vite la stratégie et la méthodologie de recherche qui vous correspondent le mieux.

Nico Deconinck,
examinateur Brevets auprès du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie – Service de la Propriété Intellectuelle



Sommaire:

- # Les brevets : un canif suisse
- # La Belgique ratifie la juridiction unifiée du brevet
- # Espacenet : mode d'emploi
- # Faites vos recherches vous-même/gratuites ou payantes/par un expert
- # Service de traduction pratique

Les brevets: un canif suisse

Si l'on croit qu'un brevet se résume à quelques documents juridiques, on se trompe lourdement. Les brevets comportent aussi énormément d'informations techniques qui peuvent vous être bien utiles. De nombreuses informations scientifiques ne sont d'ailleurs disponibles que dans les brevets. A quoi peuvent-elles vous servir ?

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE SECTEUR ET VOS CONCURRENTS.

Les brevets peuvent vous aider à faire des choix d'entreprise stratégiques et à renforcer votre position commerciale. Ils vous permettent de suivre au plus près l'évolution de votre secteur ou de vos concurrents. Qui est le plus actif sur le marché ? Lesquels de vos concurrents possèdent le plus de brevets ou les brevets les plus importants ? Des nouveaux-venus pointent-ils à l'horizon ? Quelles sont les évolutions les plus marquantes ? Quelle est l'importance de votre marché potentiel ?

ACTUALISATION DE VOTRE SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE.

Les brevets sont un moyen pratique pour connaître les progrès techniques et l'état actuel de la technique. Une recherche de brevet est indispensable si vous voulez développer vous-même un produit ou une méthode que vous croyez nouveau. Elle peut fonctionner comme source d'inspiration ou vous indiquer les orientations qu'il est inutile de suivre parce qu'elles ont déjà été longuement étudiées et traitées. De nombreux brevets, anciens ou étrangers, peuvent être exploités, vous permettant par exemple de trouver dans un brevet existant une solution à un problème technique auquel vous êtes confronté.

SAVOIR CE QUI EST PERMIS OU INTERDIT.

Les brevets contiennent aussi de nombreuses informations juridiques. Ils délimitent votre liberté d'action dans votre domaine technologique. Dans les conclusions du brevet, vous découvrirez quels aspects du produit ou de la méthode de production sont protégés par le brevet. Une recherche sur le statut légal du brevet vous apprend s'il est d'application dans les pays où vous souhaitez commercialiser votre technique. Vous trouverez aussi quelles parties du brevet ont rencontré une opposition et si les taxes annuelles nécessaires pour maintenir la validité du brevet ont bien été payées.

PROTECTION DE VOS PROPRES DROITS.

Surveiller les brevets des autres, vous permet également de protéger vos propres droits. Si vous apprenez à temps que des concurrents introduisent une demande de brevet pour une amélioration sur un de vos brevets, vous pouvez réagir et protéger ainsi vos propres développements. Peut-être qu'un de vos concurrents a déposé une demande de brevet et vous avez des doutes fondés sur la nouveauté et l'inventivité de la technique ou du produit, alors vous pouvez faire opposition et éventuellement introduire une procédure en annulation auprès des tribunaux.



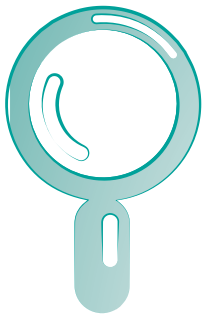
DAMIEN DUVIVIER RENFORCE LA CELLULE BREVETS DU CSTC

Dernièrement, un nouveau collaborateur a rejoint la Cellule Brevets du CSTC : Damien Duvivier. Damien a étudié la physique à la FUNDP de Namur et a décroché un doctorat en sciences à l'université de Mons (UMons). En tant qu'assistant de recherche à l'UMons, il a organisé pendant 4 ans des expositions sur des thèmes scientifiques destinées au grand public. Il possède également une expérience de 4 ans en tant que chercheur scientifique. Au sein du CSTC, il s'occupe non seulement de la Cellule Brevets mais également de l'agrégation technique de matériaux innovants pour le secteur de la construction.

LA BELGIQUE RATIFIE LA CONVENTION RELATIVE À UNE JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET

Le 6 juin dernier, la Belgique a ratifié l'application de la Convention relative à une juridiction unifiée du brevet. Avant elle, la Suède, la France, le Danemark et l'Autriche avaient également ratifié cette convention. Pour qu'elle puisse être mise en application, elle doit en effet être ratifiée par treize états membres, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni doivent obligatoirement en faire partie. La convention a été établie dans le cadre du brevet unitaire qui sera en vigueur dans toute l'Union Européenne, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie, plus accessible et moins cher que l'actuelle protection par brevet existant dans différents pays européens.

Espace.net mode d'emploi



La version belge d'Espacenet (<http://be.espacenet.com>), la banque de données de l'Office européen des Brevets OEB, permet d'effectuer des recherches dans une des trois langues officielles européennes ainsi qu'en néerlandais. Vous choisissez votre langue en haut à droite de l'écran. La barre de navigation horizontale vous donne un aperçu des possibilités du site. Un mode d'emploi est à votre disposition dans une des langues officielles européennes ('Help'). Vous pouvez activer un historique des recherches ('Settings') et le consulter ('Query history'). Vous pouvez autoriser des pop-ups de classification ('Settings'). Vous avez également la possibilité de marquer dans les résultats les termes de recherche utilisés ('Settings'). Une autre fonction vous permet de sauvegarder des brevets et de les traiter ultérieurement ('Ma Liste de Brevets'). Vous pouvez retourner vers la liste avec les résultats de recherches ('Result List'). Dans les pages qui suivent, nous allons vous guider à travers l'écran de recherche que vous visualisez si vous cliquez à gauche de la barre de navigation sur 'Recherche avancée'.

← About Espacenet Other EPO online services ▾

Recherche | Result list | ★ Ma liste de brevets (0) | Query history | Settings | Help

Smart search

Recherche avancée

Recherche dans la classification

Aide rapide -

- [Combien de termes peut-on entrer dans chaque champ de saisie ?](#)
- [Peut-on faire une recherche sur une combinaison de mots](#)
- [How do I enter words from the description or claims?](#)
- [Peut-on utiliser la troncature ou les jokers ?](#)
- [Comment saisir un numéro de publication, un numéro de demande ou un numéro de priorité ?](#)
- [How do I enter the names of persons and organisations?](#)
- [Quelle est la différence entre la CIB et l'ECLA ?](#)
- [What formats can I use for the publication date?](#)
- [How do I enter a date range for a publication date search?](#)
- [Can I save my query?](#)

Related Links +

Recherche avancée

Select the collection you want to search in i

BE - espacenet - collection of Belgian applications ▾

Entrez vos mots-clés en (anglais; utilise le Français, néerlandais, allemand pour les bases de données nationales)

Enter keywords in English

Mots-clés dans le titre: i par ex. moteur

Mots-clés dans le titre ou l'abrégé: i par ex. moteur

Mots-clés dans le texte intégral: i par ex. moteur

Enter numbers with or without country code

Numéro de publication: i par ex. BE1010000

Numéro de demande: i par ex. BE19940001155

Numéro de priorité: i par ex. JP19930328703

Enter one or more dates or date ranges

Date de publication: i par ex. 19971103

Enter name of one or more persons/organisations

Demandeur(s): i par ex. TOYODA

Inventeur(s): i par ex. Siemens

Enter one or more classification symbols

CPC i

IPC i par ex. F04C29/02

1

2

3

4

5

6

7

1

Banques de données:

Espacenet reprend plus de 80 millions de brevets. Vous pouvez consulter différentes banques de brevets. Parmi celles-ci, les principales sont celle des Brevets belges (BE – espacenet) et celle des brevets internationaux (Worldwide).



2

Recherche par mots-clés:

Pour commencer votre recherche vous utilisez généralement des mots-clés déterminés, des termes de recherche ou des termes principaux dans les titres et/ou les résumés (extraits, abstracts) des brevets. Comme les titres et les résumés de la plupart des brevets sont rédigés en anglais, utilisez de préférence des mots-clés ou termes de recherche anglais.

- Choisissez vos mots-clés aussi efficacement que possible. Ne travaillez jamais avec des termes trop vagues ou généraux comme 'device', 'method' ou 'apparat'. Mais des termes trop spécifiques ne sont pas non plus conseillés, vous risquez alors de passer à côté de résultats qui pourraient vous être utiles. Choisissez plutôt des termes techniques qui s'appliquent précisément aux caractéristiques de l'invention que vous recherchez comme : 'foldable', 'adjustable', 'flexible', 'resilient', 'collapsible'. Essayez d'imaginer de nouveaux concepts ou des notions latérales pour trouver des mots-clés. Alternez les concepts abstraits et les termes détaillés.

Si vos recherches ne vous apportent que peu de documents, recherchez dans les documents trouvés de nouveaux mots-clés/concepts ou classifications (voir plus loin) pour élargir ces résultats. Si vous ne trouvez aucun résultat, vous n'avez sans doute pas utilisé la combinaison optimale de mots-clés.

- Pour chaque champs de recherche vous pouvez introduire maximum 10 mots-clés. Avec des guillemets, vous pouvez même combiner plusieurs termes pour obtenir un terme fixe. Les 'métacaractères' * et ? sont particulièrement pratiques ainsi que les #. Vous pouvez aussi introduire une partie d'un mot seulement, et à l'aide d'un * en demander toutes les variantes (par ex. pluriel, autre orthographe). Avec un ? vous indiquez qu'à cet endroit il n'y a qu'un caractère, ou pas de caractère du tout. Un # indique qu'il manque juste un caractère.

- Les opérateurs logiques peuvent également vous aider. En reliant deux mots-clés par AND, vous obtenez des résultats où figurent ces deux termes. OR vous donne des résultats où apparaissent les deux termes ou l'un d'eux seulement. NOT s'utilise pour exclure un terme.

3

Texte intégral:

Si vous entreprenez des recherches dans les brevets belges, vous pouvez utiliser des mots-clés en français ou en néerlandais ou explorer le texte intégral (Fulltext) à l'aide de mots-clés.

4

Numéros:

Si vous disposez du numéro d'identification du brevet que vous recherchez, vous pouvez cibler très précisément vos recherches soit en utilisant le numéro de publication, le numéro de demande ou le numéro de priorité. Ces numéros sont généralement précédés par le code du pays. Le numéro de demande ou de priorité prennent souvent l'année de la demande. Si vous introduisez le numéro de publication avec [BE], vous limitez votre recherche aux brevets publiés en Belgique. Si vous savez quand le brevet a été publié, vous pouvez axer vos recherches sur la date de publication.

5

Date:

Autre possibilité : limitez vos recherches à une période clairement déterminée, par exemple tous les brevets entre 1990 et 1995. Vous indiquez cette période de la façon suivante: "1990:1995".

6

Demandeur et inventeur:

Vous pouvez également orienter vos recherches sur le nom du demandeur ou de l'inventeur. Indiquer le nom d'une entreprise comme demandeur vous conduit parfois dans une impasse. Toutes les entreprises ne souhaitent pas que leurs brevets soient visibles à tous. Ils introduisent alors leur demande de brevet au nom d'une filiale moins connue, un administrateur ou un collaborateur. Certaines entreprises changent même de nom. D'autres tactiques possibles sont la modification du nom de l'entreprise en utilisant par exemple des initiales plutôt que le nom en toutes lettres (J.F. ou John Fitzgerald), ou en changeant des noms par une version plus courante (Jack s'appelle officiellement John).

7

Classification:

- Toutes les demandes de brevets sont reprises dans une ou différentes classifications. Il existe différentes méthodes de classification (Japon, EU, Corée, Europe), mais en général vous rencontrerez surtout la classification internationale ou IPC et la classification coopérative ou CPC. Celle-ci n'existe que depuis le 1er janvier 2013 et dispose d'environ 250 000 subdivisions, ce qui donne une classification beaucoup plus fine que l'IPC. Il est toujours recommandé de chercher dans les deux classifications, parce que tous les brevets ne sont pas repris dans une classification CPC.

La CPC est divisée en neuf grandes sections, dénommées A à H, plus Y. Chaque section est divisée en classes principales, sous-classes, groupes principaux et sous-groupes.

- Opérer des recherches à l'aide de codes de classification donne le plus souvent des résultats rapides et précis. Vous pouvez éventuellement commencer vos recherches avec le nom d'une entreprise ou un certain nombre de mots-clés et à partir des premiers résultats obtenus, rechercher les codes de classification les plus adéquats. Mais il n'est pas toujours évident de trouver les codes de classification précis de la technologie que vous recherchez. Essayez aussi de combiner plusieurs classifications. Si vous cherchez des stores solaires avec cellules PV intégrées, vous pouvez par exemple combiner la catégorie des stores solaires avec celle des cellules.

- N'oubliez pas qu'un produit peut être repris dans différentes classes de technologies. Prenons la brique par exemple. Si dans le brevet l'accent est mis sur le matériau de construction, il se trouvera dans la classe E ('constructions fixes', e.g. bâtiments). Si l'accent est mis sur la composition de la brique, le brevet peut se retrouver dans la section C ('chimie et métallurgie'). Si la nouveauté porte sur la méthode de fabrication, il peut être repris dans la section B ('traitements et transport').

- Les technologies nouvelles et émergentes sont rassemblées dans la section Y. On trouve notamment dans cette section le groupe Y02 des technologies relatives à la réduction des émissions nocives ou les inventions qui proposent des solutions au réchauffement de la planète. Le sous-groupe Y02B traite exclusivement des technologies durables pour la construction. On y trouve des techniques d'éclairage, de chauffage ou de ventilation éco énergétiques, la gestion de l'énergie, des applications ICT pour rendre les bâtiments plus éco énergétiques et des systèmes d'énergie renouvelable intégrés.

Faites vos recherches vous-même/ gratuites ou payantes/par un expert?

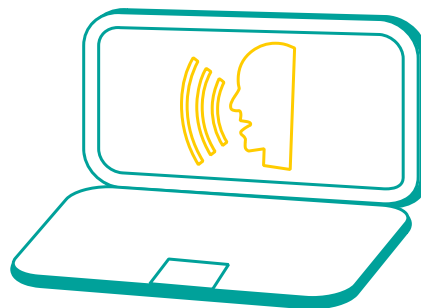
Pour votre recherche de brevets, vous pouvez utiliser des moteurs de recherche gratuits ou payants. Les moteurs de recherche gratuits les plus connus sont Espacenet (<http://be.espacenet.com>) de l'Office Européen des Brevets qui reprend également les brevets belges, Google Patent Search (<https://www.google.com>) de Google et Patent Scope (<http://patentscope.wipo.int>) de la World Intellectual Property Organization (Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle) WIPO. Espacenet et Patent Scope sont très semblables. Selon la banque de données consultée, vous pouvez rechercher un texte intégral et effectuer des analyses sur base de graphiques, par exemple si vous voulez rapidement établir la liste des principales entreprises d'un secteur déterminé. Avoir également recours à internet pour vos recherches, n'est certainement pas une mauvaise idée. De nombreux brevets sont repris sur internet. Vos recherches dans les banques de données en seront facilitées. Outre les moteurs de recherches gratuits, il existe également un certain nombre de moteurs de recherche payants. Mais pourquoi payer, quand il existe des solutions gratuites? Tout simplement parce qu'une banque de données gratuite peut parfois vous coûter cher: le

temps étant de l'argent! Les services payants apportent une plus-value en termes de rapidité, indexation, qualité textuelle, présentation des résultats. Les moteurs de recherche gratuits ont leurs limites. Ils proposent souvent moins de champs de recherche que leurs variantes commerciales. Leur vitesse et leurs possibilités sont souvent assez limitées. Les banques de données commerciales sont souvent spécialisées dans des secteurs déterminés (par exemple l'industrie pharmaceutique) et développent des applications spéciales pour ces secteurs. Certaines banques de données commerciales traitent les données comme par exemple la correction automatique des fautes d'orthographe intervenues dans le nom des entreprises.

Si vous voulez des recherches plus approfondies ou si vous désirez une recherche d'antériorité pour une invention, il est plus approprié de faire appel à un examinateur de brevets professionnel, à moins que vous ne soyez vous-même un spécialiste en la matière. N'oubliez cependant pas qu'une certitude à 100% n'existe pas, certainement pas quand il s'agit d'une recherche d'antériorité, même pas avec des examinateurs professionnels.

Service de traduction pratique:

Il n'est pas impensable que vous puissiez trouver un brevet, rédigé dans une langue que vous ne maîtrisez pas. Il existe un outil précieux pour vous aider dans cette démarche : le système de traduction automatisé « Patent Translate » (PT). PT est une initiative de l'Office Européen des Brevets OEB en collaboration avec Google. Si vous travaillez avec le moteur de recherche de l'OEB, Espacenet (voir pages 2 et 3), l'European publication server, et GPI et ou sur le moteur de recherche de WIPO Patent Scope, il vous suffit de cliquer sur résumé, description ou conclusions d'un brevet pour en demander la traduction. Des traductions vers l'anglais sont possibles à partir de différentes langues des états-membres de l'OEB mais aussi à partir du chinois, du japonais, du coréen et du russe. Une traduction automatisée a évidemment toujours ses limites, mais notamment grâce aux apports des utilisateurs il est possible d'en améliorer progressivement la qualité. Quoiqu'il en soit cette traduction vous donne déjà une idée du contenu du brevet. Et sur cette base, vous pouvez déjà évaluer s'il est raisonnable d'investir dans une traduction effectuée par un traducteur (spécialisé).



FAQ

Un service public, comme une commune par exemple, peut-elle conseiller l'utilisation d'un matériau de construction breveté ou refuser de le faire?

L.M., Lichtervelde

Aucune prescription du Droit de la Propriété intellectuelle ou du droit en matière de Marchés publics n'interdit à un entrepreneur ou un commerçant d'ajouter une exigence concernant un matériau breveté dans son appel d'offre, pour autant que cette exigence ne favorise pas un candidat par rapport aux autres. Par contre, lors de l'étude des offres reçues il est prudent de vérifier si les candidats disposent bien de l'autorisation du détenteur du brevet pour utiliser le produit en question.

AGENDA

Vous êtes curieux de découvrir tout ce qui se trouve à l'agenda sur le thème des Droits de Propriété intellectuelle? Alors, cliquez [ici](#) ou surfez sur www.cellulebrevet.be. Vous y trouverez la liste actualisée de toutes les formations (inter) nationales, ateliers, salons et autres événements. Si vous nous suivez sur Twitter: [@CelluleBrevet](#), vous recevrez automatiquement toutes les modifications apportées à l'agenda.



CELLULE BREVETS CSTC

Lozenberg 7
B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
Tel. +32 2 716 42 11
www.cellulebrevet.be
brevet@bbri.be
E.R : Jan Venstermans